

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse
Atelier n°5
Effets potentiels sur le développement économique et
social de la Guyane
du jeudi 24 mai 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni

SALLE / ADRESSE :	Grand chapiteau municipal Saint-Laurent-du-Maroni
PARTICIPANTS :	35 personnes
DÉBUT > FIN :	18 h 15 à 21 h 30
QUESTIONS-RÉPONSES :	34 questions et prises de parole

Membres de la Commission particulière du débat public :

Roland PEYLET, Président

Victor BANTIFO

Éric HERMANN

Maître d'ouvrage

Christian CLAUDON, directeur du développement, Montagne d'Or

Michel JEBRAK, directeur de la formation, Montagne d'Or

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Gilles FRANCOIS-DIT-CHRISTOPHE

Invités

Fabien RAYNAUD, FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane)

La séance est ouverte à 18 h 15.

Accueil de la Commission particulière du débat public

Le prochain atelier se tiendra le 16 juin à Cayenne. Le public est invité à s'exprimer dans le calme et le respect, avec clarté et concision et à préciser leurs sources si nécessaires.

Remarque générale du public

Le débat est confisqué par la Compagnie Montagne d'Or, d'abord par une accumulation de documents peu compréhensibles, puis par son absence à une réunion avec les chefs coutumiers. La concision et la clarté valent aussi pour le maître d'ouvrage.

Présentation générale du projet, par Christian CLAUDON

Diffusion d'une vidéo de présentation.

L'objectif de la Compagnie Montagne d'Or est de fournir un maximum d'informations et de répondre en tant que de besoin aux questions. Les présentations sont enrichies à mesure des commentaires et des interrogations du public. Cependant, toutes les informations ne sont pas disponibles pour le moment. Le projet a commencé avec l'identification du potentiel de ressources aurifères. Le niveau de précision de ce relevé est estimé entre 50 à 60 %. Cette première étape a duré près de 5 ans. Il a ensuite fallu caractériser le gisement pour déterminer son volume, son intérêt et sa structure : les forages ont fait évoluer le taux de précision jusqu'à 80 %. Cette deuxième étape a duré environ 15 ans et le débat public intervient au terme de celle-ci, après la publication de l'étude de faisabilité bancaire. S'ouvre maintenant l'étape relative à l'étude de faisabilité avancée et aux détails bancaires : le niveau de précision devrait atteindre 90 %. Cela explique que 100 % de l'information n'est pas disponible : comme proposé lors d'une récente réunion, il sera sans doute nécessaire de poursuivre l'échange au cours de la troisième étape.

Débat avec les participants – réponse du maître d'ouvrage

L'étude de faisabilité bancaire est rédigée en anglais : pourquoi n'a-t-elle pas été traduite en français puisque le débat public s'adresse à une population française ? Ce sujet fait l'objet de la question 76 sur le site Internet du débat qui reste encore sans réponse.

La réponse a été publiée : « *La BFS (Bankable Feasibility Study) est un document de travail entre spécialistes, dans un secteur d'activité dont la langue de travail est l'anglais. Composée de rapports et d'études, elle comporte plus de 3 600 pages et constitue une référence pour le projet. Bien entendu, de nombreuses sections ont été traduites en français et adaptées à l'information du public pour produire plusieurs documents, comme le dossier du maître d'ouvrage, des fiches thématiques et la documentation liée à l'état initial du milieu. Ils sont publiés sur le site du débat public.* » Par ailleurs, lors d'une précédente réunion, le compte d'exploitation prévisionnel a annoncé un chiffre d'affaires de près 3 milliards d'euros et un résultat de 660 millions d'euros. D'aucuns se sont interrogés sur ce taux de rentabilité de 20 %, certains le trouvant faible et de nature à mettre en péril le projet, d'autres l'estimant trop important. Selon les statistiques d'un cabinet américain, c'est un taux de profit moyen au regard de celui des entreprises minières. Enfin, le taux prévisionnel de l'once d'or retenu pour définir ce taux est de 1 250 dollars : constaté en 2014 au début de l'étude de faisabilité, ce cours a beaucoup fluctué jusqu'en avril 2017, date d'achèvement de l'étude, et est revenu à 1 250 dollars, ce qui est un hasard heureux.

Les retombées sur le territoire, présentation de Christian CLAUDON

En phase de construction, le projet créera 200 emplois directs, puis 750 pendant les 12 ans d'exploitation, soit 14 % dans la base-vie, 15 % dans l'administration, 15 % dans l'usine et 56 % pour l'exploitation minière. La rémunération des emplois directs représente 244 millions d'euros,

plus 54 millions d'euros pour l'usine et 63 millions d'euros pour les services généraux : ces 361 millions d'euros couvrent les salaires, mais aussi les charges et cotisations sociales pour près de 80 millions d'euros. Par ailleurs, l'activité minière recourt beaucoup à la sous-traitance, ce qui crée des emplois indirects confiés à des opérateurs du chantier ou des fournisseurs de matériaux ou de service. Enfin, les emplois induits sont générés par les revenus des emplois indirects quand ils sont réintroduits dans l'économie via la consommation et l'épargne. À plusieurs reprises, le public s'est interrogé sur la façon d'estimer le nombre d'emplois indirects et induits sur la base des emplois directs. Le taux des emplois indirects et induits dépend évidemment du niveau d'industrialisation du secteur concerné : plus une activité est mécanisée, moins elle crée d'emplois indirects et induits. D'après une étude de la Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale qui finance le développement des états, un emploi direct du secteur minier écossais offshore crée 2,5 emplois indirects et induits. Au Ghana, le ratio est de 1 pour 28. Il est de 1 pour 5 aux États-Unis. Les caractéristiques minières et les conditions d'exploitation de ce pays étant proches de celles envisagées pour le projet Montagne d'Or, le ratio 1 pour 4 a été retenu : ainsi, 750 emplois directs créeront 3 000 emplois indirects et induits, soit un total de 3 750 emplois. Les revenus perçus par les bénéficiaires d'emplois indirects et induits s'élèvent à 1,071 milliards d'euros, soit 864 millions d'euros de revenus nets et 207 millions d'euros de cotisations sociales. Ces dernières sont des recettes très importantes pour les caisses de Sécurité sociale de Guyane, au regard des difficultés sociales du territoire. Ce calcul se fonde sur un salaire de 2 000 euros par mois pendant 12 ans, mais il sera probablement supérieur.

Les dépenses de fonctionnement sont diverses. 44 millions d'euros sont prévus pour l'approvisionnement énergétique : carburant, électricité, fluides, etc. Les consommables représentent 426 millions d'euros : papeterie, hydrocarbures, etc. Les services coûtent 258 millions d'euros. À cela s'ajoute l'action sociale, à savoir l'accompagnement et la structuration de certaines filières d'activité, notamment l'agriculture. La sous-traitance représente 1,128 milliards d'euros.

Les dépenses fiscales prévues par la compagnie seront atteintes sous réserve du maintien au-delà du 1^{er} janvier 2020 des dispositions fiscales actuelles relatives au crédit d'impôt, et du maintien au-delà du 1^{er} janvier 2023 des dispositions fiscales actuelles relatives à l'impôt sur les sociétés. En effet, la fin du dispositif du crédit d'impôt est prévue en décembre 2019 : rien n'indique s'il sera prolongé, annulé ou modifié. Il est probable que l'État conservera le dispositif, mais le modifiera : les 177 millions d'euros de crédit d'impôt ne sont assurés que selon les dispositions actuelles. De même pour les 191 millions d'euros générés par l'impôt sur les sociétés : le calcul de ce dernier peut évoluer dans une prochaine réglementation. Enfin, la taxe sur les carburants est estimée à 92 millions d'euros. Cet impôt est défini par la collectivité territoriale de Guyane, à savoir 660 euros pour un kilo d'or. Toutes les prévisions de dépenses fiscales ont été calculées en fonction des taux existants. La compagnie devra s'acquitter de taxes relatives à la solidarité, l'apprentissage, les formations professionnelles, la construction, le handicap ou encore le foncier, pour un montant total estimé à 70 millions d'euros. D'aucuns n'apprécient pas les estimations, mais il est impossible de donner des chiffres définitifs en l'absence de certaines informations. Par exemple, la taxe sur la construction repose sur la valeur locative d'un bien : elle est simple à déterminer pour une maison, mais beaucoup moins pour un site minier complet. L'estimation fournie par l'administration fiscale a été intégrée au calcul. Au total, les retombées fiscales directes du projet sont estimées à 420 millions d'euros. Les retombées fiscales indirectes seront calculées par un bureau d'études d'ici la fin de la phase 3 de préparation du projet.

➤ **La fédération des opérateurs miniers de Guyane, présentation de Fabien RAYNAUD**

Membre de la FedomG, la compagnie doit réussir son intégration verticale dans le secteur minier local. L'association FedomG regroupe 50 entreprises minières, soit 600 emplois directs et environ 1 800 emplois indirects. Ces entreprises respectent le Code minier et les zones ouvertes à l'exploitation minière en Guyane. Depuis un certain temps, la FedomG travaille à la création d'une école technique des métiers miniers : la mise en œuvre du projet Montagne d'Or est de nature à élargir l'offre de cette école. L'établissement travaille avec d'autres secteurs d'activité, comme la conduite d'engin, la soudure-chaudronnerie ou la mécanique d'engins de travaux publics : le manque d'opérateurs dans ces métiers se fait sentir en Guyane et en métropole. La mutualisation des sources d'information et des connaissances technologiques tend à l'amélioration des techniques de travail et des conditions de gestion de l'environnement et à l'accroissement de la rentabilité, et ce afin de réinvestir les bénéfices pour continuer à progresser dans le secteur minier, mais également dans les autres secteurs permettant un développement de la Guyane. Cette démarche initiée depuis plusieurs années a abouti à la création du PTMG (pôle technique minier

guyanais) et de la grappe ORkidé, et ce afin de mener des actions de valorisation de l'activité minière.

Outre l'intégration verticale de la filière minière, Christian CLAUDON souligne l'importance de l'intégration horizontale dans le tissu économique guyanais. Un outil industriel de l'envergure du projet Montagne d'Or doit reposer sur un réseau de sous-traitants, fournisseurs et prestataires performants et réactifs, dès son démarrage et pendant toute son existence. La Compagnie Montagne d'Or a pris l'engagement d'accompagner ces filières dans leur structuration et leur organisation, et éventuellement leurs investissements. Ce sera le cas de la filière agroalimentaire. La base-vie recevra environ 480 personnes par jour et fournira environ 1 500 repas en une journée. Elle se situe au bout d'une piste : à l'autre extrémité de cette dernière, il existe des projets de développement de l'agriculture. La compagnie travaille avec la Chambre d'agriculture de Guyane et les opérateurs intéressés par ce développement afin d'accompagner des projets de diversification, de stockage, de conservation, de transport ou autre par des moyens techniques ou financiers. L'objectif est de créer un dispositif permanent de contact avec les représentants des organisations locales représentatives de la filière, des acteurs socioéconomiques du département et des services nationaux, consulaires et territoriaux, afin de leur expliquer les différentes séquences du projet et d'accueillir ceux qui souhaitent intégrer le processus. À terme, la compagnie espère concrétiser un grand nombre de partenariats afin que les 1,140 milliards d'euros profitent autant que possible à des entreprises guyanaises. La Compagnie Montagne d'Or est en contact avec les représentants des activités de commerce et d'industrie, du monde agricole et alimentaire, des secteurs du transport et de la logistique et des activités forestières et artisanales. Enfin, la compagnie est basée à Saint-Laurent-du-Maroni, ses concessions se situent en partie sur le territoire d'Apatou et la piste Paul-Isnard traverse une partie de Mana. Elle s'est engagée envers ces communes à réaliser un effort particulier pour accompagner et véhiculer des jeunes souhaitant se former.

Le projet prévoit la création d'une ligne électrique à haute tension de 70 000 volts, accompagnée d'un câble numérique. Par ailleurs, la route Paul-Isnard sera entretenue jusqu'au dernier jour d'exploitation de la mine et la base-vie sera opérationnelle jusqu'à la fermeture. La compagnie prévoit de rétrocéder ces infrastructures aux collectivités territoriales dès leur création, et non à la fin de l'exploitation, car ces collectivités sont plus à même d'assurer le service envers les utilisateurs. Par exemple, la ligne électrique est une ligne de transport de l'énergie depuis Saint-Laurent-du-Maroni jusqu'au site minier : la loi interdit à la compagnie d'y raccorder les riverains de la piste Paul-Isnard. Seules les collectivités territoriales peuvent procéder à la transformation de la ligne en ligne de distribution, avec des transformateurs qui distribuent du courant basse tension. La Compagnie Montagne d'Or est disposée à rétrocéder la ligne dès la fin de sa construction aux collectivités si elles s'engagent à desservir les riverains en électricité et accès Internet.

Débat avec les participants – réponse du maître d'ouvrage

En 2004 a eu lieu une importante vente de l'or national alors que son cours était 3 fois inférieur à celui de 2014. Voilà pour la confiance à accorder à la versatilité de cette valeur.

Le fait que le cours de l'or soit de 1 250 dollars par once en 2014 et 2017 ne doit pas dissimuler le fait que la valeur du minerai a connu d'importantes fluctuations sur les 3 ans.

La Guyane souffre de problèmes d'approvisionnement en matériel agricole : les petits agriculteurs n'ont pas les moyens d'importer des machines, même avec la subvention qui leur est versée, car les frais de transport sont très importants. La compagnie a un modèle économique plus robuste, notamment grâce au crédit d'impôt. Il est positif que la compagnie prévoie d'apporter 40 machines supplémentaires, mais plutôt que de structurer la filière agricole, elle devrait structurer la filière d'importation du matériel afin que les subventions versées aux agriculteurs soient utilisées avec efficacité.

N'étant pas spécialiste de la filière agricole, la compagnie discute avec les représentants de cette dernière : elle propose son aide avec modestie, mais aucune solution. En revanche, elle étudie les solutions qui lui sont proposées et choisit celles qu'elle souhaite soutenir. La compagnie n'est pas chargée de la restructuration du secteur agricole, mais peut y participer.

Diffusion d'une vidéo de WWF à la demande d'un membre du public. Il est demandé que ce film soit diffusé lors du dernier atelier du débat public.

La vidéo annonce 420 millions d'euros de subvention, mais la compagnie ne comprend pas le calcul permettant d'atteindre ce chiffre. Quel cabinet d'expert a réalisé l'étude économique présentée par le WWF ? La Compagnie Montagne d'Or a annoncé 318 millions d'euros d'aides à la création d'emploi avec le CSPE (contribution sociale au prix de l'énergie) et le CICE.

En septembre 2017, le WWF a publié l'étude « Mirage économique » qui reprend les données de l'étude de faisabilité bancaire et détaille le coût des subventions, de la péréquation tarifaire. Les 420 millions d'euros intégraient un cofinancement de 30 millions d'euros de la ligne à haute tension et de 34 millions d'euros pour la création de la piste. Récemment, la compagnie a annoncé prendre en charge la totalité de ces investissements. À noter que si la ligne électrique devient publique, elle devra être entretenue par EDF, ce qui suppose un coût supplémentaire. Les 420 millions d'euros comptent également deux lignes relatives à la défiscalisation, à savoir 227 millions d'euros et 129 millions d'euros sur le prix de l'électricité. Le WWF n'a pas eu recours à un bureau d'étude, mais a confié l'analyse à ses économistes : ils mettront à jour le calcul si le maître d'ouvrage indique de nouveaux chiffres. Le WWF a sollicité l'aide de certains bureaux qui rendront prochainement leurs résultats sur les alternatives à privilégier pour le développement de l'Ouest guyanais.

La Compagnie Montagne d'Or apprécie que le WWF reconnaisse que les chiffres peuvent varier : ils dépendent de l'utilisation obligatoire de la réglementation actuelle et l'incertitude totale sur la réglementation future. Ils sont donc une estimation sur la base des taux disponibles à date, mais il est dangereux d'extrapoler.

Le maître d'ouvrage peut-il fournir la liste des soutiens financiers et promesses de don qu'il s'est engagé à verser aux associations, entreprises, collectives et autres structures guyanaises ? Par exemple, le logo Montagne d'Or apparaissait sur la banderole du groupe de Carnaval Kassialata et lors du Tour de Guyane.

La compagnie est prête à aider des associations d'insertion professionnelle et d'intégration des jeunes. Elle a offert pour près de 20 000 euros de matériel à l'université de Guyane. Rien n'empêche la compagnie d'accompagner un groupe de carnaval ou de sponsoriser des événements. Les porte-parole de la compagnie n'ont pas les éléments de réponse et n'ont pas mandat pour répondre à cette question. La question du soutien financier peut être posée sur le site Internet du débat public : réponse sera faite.

Il serait préférable de construire et d'entretenir des routes pour relier des destinations qui existent déjà, et non des sites dont l'utilité est limitée dans le temps. La route ne sera pas prolongée jusqu'à Grand-Santi et ne participera pas à son désenclavement, mais elle favorisera le développement de l'orpaillage illégal.

La route mènera au gisement d'or et aux infrastructures minières, mais pendant et après l'exploitation de la mine, elle sera ouverte aux exploitants forestiers ou agricoles et aux riverains.

La compagnie s'est engagée à aider des jeunes dans leur déplacement : la priorité devrait être accordée aux élèves de l'Ouest guyanais. Depuis quelque temps, il est difficile de joindre le CAIT, service qui offre une aide au déplacement : cela s'explique-t-il par l'arrivée du projet Montagne d'Or ?

La Compagnie Montagne d'Or ne connaît pas le fonctionnement du CAIT. Elle a rencontré des enseignants et organisé des présentations dans des collèges. Les établissements ont des difficultés à emmener les élèves dans certaines manifestations ou entreprises. Si elle le peut, la compagnie aidera les établissements à organiser des déplacements.

Outre la piste Paul-Isnard, les camions transportant le cyanure emprunteront de nombreuses routes depuis le port de Dégrad des Cannes et contribueront à leur dégradation. Est-il prévu que les taxes dont s'acquittera la compagnie servent à la réfection des chaussées ?

Toutes les routes guyanaises ne permettent pas la circulation de charges dont le poids est supérieur aux capacités des ponts, certains étant limités à 12 ou 16 tonnes.

Dans un communiqué de presse du 14 février 2018 signé par son directeur, M. GIUSTRA, et publié sur son site Internet, Columbus Gold indique avoir dépensé 15 millions de dollars en sponsoring, relations publiques, marketing et communication pour obtenir le permis.

Est-il possible d'en connaître le détail et d'obtenir le budget prévisionnel du projet et le suivi du réalisé ? Cette preuve sera versée au dossier monté contre le projet et transmise à la Commission du débat public.

La compagnie a dépensé 60 millions d'euros pour les phases 1 et 2 du projet : ils sont détaillés dans les comptes. Il reste encore beaucoup à investir avant d'arriver au stade du dépôt de demande de permis. En outre, Columbus Gold est une société publique canadienne cotée à la Bourse de Toronto : il est peu probable qu'elle ait écrit dans un document officiel avoir distribué des commissions afin d'obtenir des permis. Par ailleurs, toutes les dépenses de cette société sont publiques et accessibles sur le site Internet de la Bourse de Toronto.

Dans la présentation du maître d'ouvrage, la compagnie minière australienne BHP est en tête du classement en termes de niveau de profit. Quand le cours de l'or est élevé, les retombées économiques dans tous les secteurs sont importantes. Les chiffres annoncés par la Compagnie Montagne d'Or sont donc sincères sur la base du cours actuel de l'or, mais ce dernier peut évoluer au cours des 12 ans d'exploitation. BHP employait 750 personnes en 2009 dans le cadre de son exploitation de nickel : son profit était important et elle offrait de nombreux avantages et cadeaux à ses employés. Mais en 2016, le cours du nickel a chuté et la BHP a licencié 237 personnes par SMS. Le cours de l'immobilier a chuté et les employés qui avaient contracté des prêts quand la situation était favorable ne parviennent plus à les rembourser ou sont ruinés. C'est le risque que court un territoire qui dépend directement du cours imprévisible d'une matière première.

La variation du cours des métaux est en effet continue et parfois très importante, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour la population qui vit de l'industrie minière. Cependant, l'or a une variabilité plus faible que les produits métalliques. Des mécanismes sont mis en place pour lisser ces variations, soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public : la mine ne doit pas être la seule ressource d'une économie afin de ne pas créer une dépendance dangereuse aux cours mondiaux des matériaux.

Qu'en est-il de la fin de taxe sur l'or de Guyane ? Comment cela impacte-t-il la fiscalité de la compagnie et son budget ? À noter que cette taxe est proportionnelle au cours de l'or et varie en fonction de ce dernier. Par ailleurs, il serait pertinent qu'une partie de la fiscalité passe de l'échelon national à l'échelon régional.

L'État envisage la suppression des petites taxes, dont celles sur l'or, car le coût de leur collecte est supérieur à leur produit. Actuellement, l'or est taxé à 660 euros par kilo. La collectivité territoriale de Guyane réclame que cette taxe augmente progressivement.

Plus un pays est industrialisé, plus le coefficient de création d'emplois induits est faible. La compagnie a décidé de s'aligner sur le coefficient des États-Unis, à savoir que 1 emploi direct crée 5 emplois induits, mais le niveau d'industrialisation de la Guyane est très inférieur à celui des États-Unis. En outre, les charges patronales françaises sont plus élevées et de nature à freiner l'embauche.

Il n'est pas question de similitude entre l'industrialisation générale des deux pays, mais de ressemblance des projets miniers guyanais et étatsuniens. Un point important est la capacité d'absorption technologique d'une économie : la Compagnie Montagne d'Or estime que celle de la Guyane est nécessairement supérieure du Ghana ou du Chili. S'il fallait comparer les effectifs, en emplois directs, indirects et induits, des mines de Nordgold au Burkina Faso ou au Mali, le coefficient d'intégration technologique serait différent.

La compagnie annonce un crédit d'impôt de 177 millions d'euros et un impôt sur les sociétés de 191 millions d'euros : elle ne paiera donc que 14 millions d'euros. Elle annonce des cotisations sociales pour 207 millions d'euros : or, une société bénéficie de plusieurs années d'exonérations après son ouverture. La compagnie n'a pas non plus mentionné l'exonération complète d'impôts sur ses bénéfices pendant 10 ans, disposition en faveur des entreprises minières. En outre, l'État garantit à ces dernières l'absence de hausse des impôts afin qu'elles puissent garantir leurs bénéficiaires. De quels taxes et impôts la compagnie sera-t-elle exonérée grâce aux mécanismes légaux ?

Le taux d'impôt sur les sociétés peut varier. Les exonérations fiscales concernent les entreprises comptant moins de 250 personnes : la Compagnie Montagne d'Or ne pourra donc pas y prétendre. Par ailleurs, les zones de réhabilitation rurale bénéficient de 5 ans d'exonération fiscale et d'une

progression de la reprise du paiement de l'impôt par tranche de 20 % après 10 ans. Enfin, il ne faut pas confondre impôts et cotisations sociales. Les sous-traitants ne bénéficieront pas d'exonérations fiscales sur les 207 millions d'euros de cotisations sociales puisque leurs entreprises sont déjà fondées.

Que couvre la somme de 1,1 milliard d'euros annoncée dans le cadre des retombées indirectes ? L'achat de l'électricité, des explosifs et du cyanure et les cotisations sociales sont-ils au nombre des retombées ?

Les cotisations sociales représentent un total de 287 millions d'euros et ne participent pas aux retombées indirectes qui ne concernent que les approvisionnements, services et fournitures, dont le carburant, le cyanure et les explosifs.

Le rapport publié en novembre 2017 par l'inspection générale des finances estime à 300 millions d'euros de CSPE le coût potentiel du raccordement du projet au réseau électrique. Les économistes du WWF ont produit une estimation similaire.

Le niveau de la CSPE dépend entre autres choses de la baisse tendancielle des coûts de production de l'énergie photovoltaïque.

La question énergétique, présentation de Christian CLAUDON

La compagnie a fondé son schéma énergétique sur des technologies opérationnelles existantes. De nombreux sites miniers s'alimentent avec des groupes électrogènes, mais cette solution onéreuse et polluante n'a pas été retenue. La loi oblige cependant à disposer d'un secours de 4 à 5 mégawatts en thermique fuel qui sera assuré par des générateurs : certaines installations, notamment l'infirmerie, doivent pouvoir être alimentées à tout instant. La compagnie a choisi un mix énergétique composé à 100 % d'énergies renouvelables (ENR) et défini en fonction de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). À noter que le tracé de la ligne a été optimisé et corrigé. La Guyane dispose une petite centrale de production de biomasse à Kourou qui utilise des déchets de scierie : sa capacité de production est de 1,7 mégawatt. Le barrage de Petit-Saut produit de l'énergie hydraulique, comme l'unité de Saut Maman Valentin située sur la Mana. Il existe aussi la centrale thermique de Dégrad des Cannes qui assure 44 % de la production électrique de la Guyane. Enfin, le photovoltaïque se développe progressivement. À l'horizon 2023, la PPE envisage une production de 500 gigawattheures, avec une forte percée des énergies renouvelables, à savoir la biomasse au bio, l'hydroélectrique sur la Mana, le photovoltaïque avec et sans stockage, l'éolien et éventuellement une usine de traitement des déchets.

En 2023, la compagnie aura besoin de 135 gigawattheures par an pour fonctionner. Son mix énergétique doit lui permettre d'atteindre ce chiffre sans perturber la consommation domestique de l'Ouest guyanais. L'expression d'une puissance en mégawatts et d'une production d'énergie en gigawattheures ne peuvent pas être strictement comparées puisque les rendements énergétiques diffèrent selon les carburants utilisés. Par exemple, avec une puissance de 8 mégawatts et une production ininterrompue 24/24 h, la biomasse produit 60 gigawattheures par an. En revanche, avec 10 mégawatts de puissance, le photovoltaïque sans stockage ne produit que 13,5 gigawattheures. Les coûts de production de chaque source d'énergie sont les suivants : 1,6 euro/watt pour le photovoltaïque en autoconsommation, 1,4 euro/watt pour le photovoltaïque sans stockage et 2 euros/watt avec stockage, 8 euros/watt pour la biomasse et la centrale hydraulique au fil de l'eau. À cela s'ajoutent les quelque 5 mégawatts en thermique fuel. Afin de produire cette puissance et cette énergie d'ici 2023, l'estimation des coûts d'investissement pour les investisseurs privés est de 176 millions d'euros. Évidemment, les opportunités du secteur des énergies renouvelables sont nombreuses : les techniques évoluent rapidement et les prix baissent en conséquence, notamment les coûts de production et de stockage du photovoltaïque.

La demande de consommation doit être mise en regard de la possibilité de production. En outre, l'excédent de la production sur la consommation est une condition nécessaire, mais insuffisante, à l'approvisionnement du site. Il faut en effet tenir compte de la capacité et de la stabilité du système électrique : le site minier sera situé en bout de ligne et peut subir une instabilité plus importante que les usagers proches du poste Margot. Des études analysent la consommation de la mine, l'évolution différenciée des consommations sur le territoire, la localisation des productions ENR et la typologie de ces dernières, les capacités et typologies des réseaux électriques actuels et futurs, les potentiels ENR à développer et les moyens de régulation et les systèmes nécessaires à la

bonne sécurisation de l'alimentation de la mine. Tous ces éléments entrent en considération pour la définition finale du mix énergétique que choisira la compagnie.

Débat avec les participants – réponse du maître d'ouvrage

Lors de sa récente conférence, UTG Éclairage a précisé que les lignes haute tension relèvent de la compétence exclusive de l'État. Comment la compagnie minière prendra-t-elle en charge la ligne ? S'agit-il du paiement ou de la construction ?

En France, la distribution est assurée par EDF, sans privatisation possible, mais la production énergétique peut être privée. Un opérateur peut prendre en charge la construction d'une ligne électrique selon les standards EDF. Par ailleurs, la Compagnie Montagne d'Or prendra en charge l'intégralité du financement de construction de la ligne. La ligne de transport prend l'électricité au poste Margot et la livre au site minier : légalement, la compagnie ne peut pas distribuer l'électricité, activité qui est de la seule responsabilité d'EDF. Elle ne peut donc pas décider de son propre chef d'alimenter les riverains de la crique Voltaire. C'est pour cela qu'elle souhaite rétrocéder gratuitement la ligne à une collectivité territoriale (Collectivité territoriale de Guyane, communauté de communes de l'Ouest guyanais ou commune de Saint-Laurent-du-Maroni) qui peut distribuer de l'électricité puisqu'elle n'est pas un opérateur privé, à condition qu'elle prenne l'engagement de transformer le voltage haute tension en moyenne et basse tension afin que des clients privés puissent se raccorder à la ligne. C'est une affaire plutôt intéressante pour EDF puisqu'elle n'a pas à payer l'infrastructure principale, qu'elle assume seulement le coût des infrastructures secondaires et tertiaires et qu'elle perçoit les redevances des clients.

Qui construira la ligne ? Quel sera le statut de la ligne, public ou privé ?

La compagnie lancera un appel d'offres pour la construction de la ligne : ce chantier pourra être confié à une entreprise privée ou à EDF. Par ailleurs, même si EDF construit la ligne, celle-ci sera privée et la compagnie souhaite la rétrocéder à une collectivité territoriale – donc la rendre publique – qui pourra l'exploiter vis-à-vis de clients privés.

Quel est le coût d'entretien à long terme d'une telle ligne ? En outre, il est positif de vouloir raccorder les riverains de la piste Paul-Isnard, mais de nombreux exploitants travaillent illégalement. À noter que l'actuel PLU de Saint-Laurent-du-Maroni s'arrête avant le plateau des Ananas : le prochain ira sans doute jusqu'au PK18.

EDF sait probablement calculer le coût d'entretien et de maintenance d'une ligne de 106 kilomètres à 90 000 volts, mais la Compagnie Montagne d'Or n'est pas en mesure de le faire.

Quelle est l'utilité sociale du projet ? Au niveau mondial, l'offre en or est supérieure à la demande, à tel point que le recyclage de l'or diminue. En outre, ce matériau a peu d'utilité : seuls 7,5 % de la production sont utilisés dans l'électronique et l'industrie, le reste est fondu en bijoux et lingots. La compagnie espère une crise économique majeure qui ferait remonter le cours de l'or ?

L'homme a un rapport millénaire avec l'or : en témoignent les parures trouvées dans les tombes anciennes. Par ailleurs, les compagnies minières n'ont aucun impact sur le cours de l'or. La moitié de l'or extrait est utilisée en bijouterie, production consommée surtout par les classes moyennes en émergence, en Chine et en Inde qui sont les premiers consommateurs mondiaux. Environ 10 % de l'or est utilisé dans les technologies et le reste de la production est stockée dans des réserves bancaires. L'or n'est pas inutile, car il est considéré comme la monnaie de base. En Inde et en Chine, les foyers modestes stockent de l'or qui leur assure une forme de sécurité sociale. Dans les années 2000, certains pays ont pensé pouvoir remplacer leur or par la nouvelle technologie : la France a vendu son or pour acheter des actions Microsoft, mais ces dernières ont brusquement perdu en valeur. Les pays ont donc entrepris de reconstituer leurs réserves.

Si l'or est nécessaire à l'équilibre de l'économie nationale, notamment pour faire face à une éventuelle crise financière, il est étonnant qu'un ancien ministre de l'Économie ait vendu un cinquième des réserves françaises alors que le cours de l'or était bas. Par ailleurs, l'économie actuelle crée de la valeur par le crédit. La réserve nationale devrait donc être un enjeu stratégique. Mais l'or est un produit spéculatif entouré d'un risque réel.

Les états ne vendent pas forcément l'or parce que le cours est bas, mais parfois pour faire face à des difficultés financières, comme ce fut le cas de la Grèce. Par ailleurs, la réserve nationale d'or

n'est pas destinée à servir, si ce n'est en tant que garantie monétaire. Par ailleurs, il existe de l'or spéculatif, mais ce n'est pas ce que produit la Compagnie Montagne d'Or : elle extrait de la richesse réelle et la vend, ce qui enrichit les investisseurs, les actionnaires, les salariés et la communauté. Le partage de la richesse est une question importante, mais la compagnie minière ne se substitue pas à l'État : elle propose une activité et l'État arbitre.

Il aurait été pertinent que la Commission du débat public invite un expert en fiscalité et en énergie pour infirmer ou valider les présentations du maître d'ouvrage.

La Compagnie Montagne d'Or n'a pas réussi à attirer les intervenants qu'elle avait identifiés. Elle espère qu'ils seront présents à Cayenne le 16 juin lors du deuxième atelier sur le sujet.

Récemment, le Premier ministre a indiqué ne pas comprendre la pertinence de nouveaux projets miniers qui sont coûteux et énergivores puisque le recyclage des déchets électroniques permettait de récupérer suffisamment d'or pour couvrir les besoins technologiques. Que pense la compagnie de cette déclaration ? Pense-t-elle obtenir l'accord de l'État sur son projet ?

L'or est déjà recyclé dans sa quasi-intégralité, sauf celui contenu dans les téléphones portables dont le recyclage n'est pas toujours rentable. L'or présent dans ces appareils représente 200 tonnes et ne suffit pas à couvrir les besoins qui s'élèvent à 4 000 tonnes. Un participant réplique qu'il a récemment été démontré que le recyclage des téléphones portables est plus compétitif que l'industrie minière.

Le prix de l'électricité actuellement pratiqué par EDF est conforme au modèle de la compagnie. À quelle hauteur ce prix est-il subventionné par le contribuable ? Quel est le montant total d'argent public avec l'ajout du coût de la maintenance par EDF, société publique ?

Tous les Français bénéficient de la CSPE, qui représente 149 millions d'euros, sinon les riverains d'usines de production paieraient leur énergie moins cher que ceux qui en sont éloignés. Ce système de péréquation évite les inégalités dans l'accès à l'énergie.

Le projet est une bulle économique ponctuelle qui n'est pas valorisable : une fois achevé, il sera nécessaire de réinvestir pour restructurer le territoire, car les infrastructures et les filières de formation seront devenues inutilisables. Il faudrait conseiller aux actionnaires du projet d'investir dans l'or vert de Guyane : un dixième des sommes envisagées pour le projet Montagne d'Or suffiraient à développer des initiatives écotouristiques non destructrices, aux retombées économiques importantes et à la rentabilité supérieure. Enfin, M. CLAUDON a fondé Guyanes Performances Consulting : il est dommage que ses compétences soient mises au service d'un projet qui ne sera pas bénéfique pour la Guyane. Il serait préférable de travailler au développement durable et raisonné de l'or vert.

Christian CLAUDON rappelle qu'il est le directeur de développement de la compagnie minière : son métier consiste à fédérer des initiatives autour d'un projet industriel, qu'elles soient agricoles, sanitaires, scolaires ou autres.

Dans son récent rapport, OXFAM a analysé les profits des entreprises entre 2009 et 2016 : sur 100 euros de bénéfice, 67,4 euros sont versés aux actionnaires, 27,3 euros sont réinvestis dans les entreprises et 5,3 euros sont distribués aux salariés. Les dividendes nets s'élèvent à 57 milliards d'euros pour 2016. La rémunération des actionnaires a progressé quatre fois plus vite que celle des salariés entre 2009 et 2016. Dans les années 1980, l'investissement était deux fois plus important que les dividendes qui lui sont désormais 1,5 fois supérieur. OXFAM dénonce en outre l'opacité des comptes des grandes entreprises et des stratégies des firmes, ce qui complexifie le débat démocratique. C'est le cas de ce débat public : la compagnie donne des informations incomplètes et diffère de nombreuses réponses. La Compagnie Montagne d'Or se sent-elle concernée par les accusations portées par OXFAM contre les multinationales ?

Le débat public n'est pas le lieu d'une discussion sur les stratégies économiques des grandes entreprises, dont la moitié de celles mises en cause par OXFAM ne sont pas françaises. L'objet de l'atelier est le développement local.

Le rapport OXFAM n'a analysé que les profits réalisés par des multinationales françaises.

Ces questions et commentaires sont restés sans réponse.

Il est évident que le cours de l'or influera sur la réussite économique du projet, tout comme le taux de change euro/dollar qui est estimé à 1,5 % pour les 12 ans du projet : il est actuellement à 1,17 %, ce qui suppose une dégradation éventuelle de la rentabilité du projet. Enfin, si le WWF a présenté des chiffres erronés, le maître d'ouvrage fait de même.

Le projet ne prend pas en compte la réalité de la population locale. Les Guyanais vivent de la chasse, de la pêche et de l'agriculture. Or, les parcs à résidus qui resteront sur site après le projet sont des menaces pour l'environnement. La compagnie ne créera pas des emplois en Guyane par compassion, mais par intérêt et pour assurer son profit.

La compagnie devrait se renseigner sur les capacités de la filière agricole guyanaise à produire du porc, de la volaille, du bœuf et des fruits et légumes, sans quoi elle pourrait connaître des difficultés d'approvisionnement.

Les opposants au projet devraient être installés à une table sur l'estrade afin de pouvoir clairement répondre aux questions du public et du maître d'ouvrage.

La Guyane rencontre des difficultés quotidiennes d'approvisionnement, notamment dans l'Ouest. L'annonce d'un mix 100 % ENR d'ici 2023 semble peu probable. Si la mine est raccordée au réseau, ce dernier sera 100 % ENR. Si elle ne l'est pas, et comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'énergie, il faudra envisager une réinstallation de production thermique. Enfin, il serait intéressant que la compagnie ne mentionne pas uniquement la puissance nécessaire, mais aussi la production effective : en effet, la production de certaines ENR nécessite une compensation thermique.

L'approvisionnement énergétique du site n'est pas définitif, car il reste des inconnues dans de nombreux domaines : la compagnie minière pense-t-elle obtenir les réponses nécessaires avant la phase de production du projet ?

L'entreprise Nordgold est gérée par Alexey MORDASHOV, milliardaire qui est l'homme le plus riche de Russie et un proche de Vladimir POUTINE. En outre, ce n'est pas Columbus Gold, mais Nordgold qui a dépensé 15 millions de dollars pour obtenir les permis d'exploitation.

La séance est levée à 21 h 30.